

Mardi 18 décembre 2012 à 19h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

Présents : Mmes AUZILLON, BOUYGE et, MM. AYRAL, DESEMARD, FOURNIER, LARGERON, LAUDOUZE, MICLET et TRIOUX.

Absents : Mme MAILLOT, MM. JOLY (donne pouvoir à M. AYRAL), PAPPALARDO (donne pouvoir à M. TRIOUX) et ROUSSY.

ORDRE DU JOUR

❖ Point sur l'avancement des travaux.

- Vestiaires terrain de foot : Bardage et toiture sont quasiment terminés. A l'intérieur, les employés communaux ont commencé la pose des structures métalliques pour les doublages et cloisons. La pose par l'entreprise retenue, du système de ventilation mécanique devrait commencer prochainement.
- Appartement au-dessus de l'école : La mise aux normes des circuits électrique par l'entreprise retenue et le remplacement des convecteurs sont achevés. Le quantitatif pour la faïence, toile de verre et peinture est établi.
- Nettoyage voiries : Un nettoyage de certains points doit être réalisé par les employés avant les fêtes de fin d'année.

❖ Rétrocession concession cimetière. Le propriétaire d'une concession perpétuelle acquise en 2006 a demandé à la rétrocéder à la commune. Dans la mesure où la concession est libre de toute inhumation, le Conseil accepte la rétrocession et en fixe le montant à 190 euros.

❖ SMGICLL : dissolution et convention d'adhésion. La dissolution du Syndicat Mixte pour la Gestion Informatique des Collectivités Locales de Limagne sera effective au 31 décembre 2012. La commune qui était adhérente, doit se tourner vers le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme qui assurera maintenant la compétence maintenance premier niveau pour les produits informatiques de la gamme Magnus conçus par la Société Berger-Levrault. Le Conseil autorise le maire à signer une convention avec le CGFPT63 pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

❖ Convention terrain de foot. La rénovation des vestiaires du terrain de Malauzat n'étant pas achevée, le Conseil autorise le maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Marsat pour l'utilisation de son terrain pour la saison 2012/2013, et à accorder une participation financière de 500 euros au titre des frais généraux de fonctionnement et d'entretien de ses installations pour la saison 2011/2012.

❖ Droits de place pour 2013. Le Conseil adopte la proposition de porter le droit de place pour les marchands ambulants à 5,30 euros, soit une hausse de 2 % par rapport à 2012.

❖ Prévoyance : maintien de salaire. Les employés communaux peuvent bénéficier d'un contrat prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale du Territoire. Ce contrat est souscrit par le Centre de Gestion pour les arrêts maladie ou accident. Les collectivités peuvent participer financièrement à la protection sociale de leurs employés dans le cadre de la procédure de labellisation. Le Conseil adopte la proposition du maire d'établir la participation financière de la commune à 6 euros par mois par employé.

❖ Divers.

- Retour d'informations sur diverses réunions telles que :
 - Assemblée Générale du 5/12/2012 de l'EPF/Smaf-Auvergne, avec son projet de budget primitif 2013, le vote de la Taxe Spéciale d'Equipement 2013 pour 3 600 000 euros, le prélèvement par habitant en 2013 devant rester stable par rapport à 2012 compte-tenu de l'apport de population avec de nouvelles adhésions à cet établissement.
 - Comité syndical du SBA le 15/11/2012, avec adoption d'une délibération-cadre instaurant une tarification incitative à compter du 1^{er} janvier 2015.
 - Comité syndical du SBA le 15/12/2012 avec le débat d'orientation budgétaire 2013. A priori, les coûts pour les usagers ne devraient augmenter que de la hausse imputée par l'Etat sur les bases fiscales.
- Quid du stationnement des véhicules sur les trottoirs dans les lotissements, et, des poubelles qui demeurent sur les espaces publics après les collectes. Un rappel sera fait sur ces sujets dans le prochain bulletin municipal.
- Le maire porte à la connaissance du Conseil un litige opposant un propriétaire riverain du Chemin de la Pisciculture à la mairie suite aux travaux effectués lors de la réfection en 2011 de la Place de la Fontaine et du dit chemin.